

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****OBTRYX II SYSTEM****Bandelette sous-urétrale, implantée par voie
transobturatrice****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 11 février 2025**

Faisant suite à l'examen du 11 février 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 11 février 2025

**Radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations
d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale :**

La Société BOSTON SCIENTIFIC informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de la bandelette sous-urétrale OBTRYX II SYSTEM détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
BSU012	OBTRYX II SYSTEM COURBE	M0068504110
BSU012	OBTRYX II SYSTEM HALO	M0068505110

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif**OBTRYX II SYSTEM, 11 février 2025**Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr